

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

L'ESSENTIEL...

Toutes les collectivités ont l'obligation de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

- Arrêté de l'autorité territoriale après avis du CST
- Fixent le cadre de la politique des ressources humaines (RH) dans la collectivité
- Pour une durée maximale de 6 ans

PLUS PRÉCISÉMENT...

■ Contenu

Les LDG fixent le cadre de la politique RH de la collectivité. Elles déterminent :

- **La stratégie pluriannuelle de pilotage des RH** : définition des enjeux et des objectifs de la politique RH à conduire au regard des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.
- **Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours** : définition des orientations et des critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois, ainsi que des mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

■ Élaboration

Les LDG sont élaborées au niveau de chaque collectivité. Elles sont arrêtées **par l'autorité territoriale, après avis du CST**. Elles sont ensuite communiquées aux agents et sont opposables à l'administration dans le cadre d'un recours devant le tribunal administratif.

Les LDG sont élaborées pour **une durée pluriannuelle qui ne peut pas excéder 6 ans**. Elles peuvent faire l'objet d'une révision en cours de période selon la même procédure.



Les LDG **doivent être élaborées et adaptées en fonction des besoins de la collectivité**. Il s'agit en effet d'un document propre à chaque structure.

Les LDG fixent un cadre général, au sein duquel l'autorité territoriale conserve une marge d'appréciation des situations individuelles. En revanche, certaines décisions individuelles **ne peuvent être prises que si des LDG ont été arrêtées par l'autorité territoriale** : avancement de grade, promotion interne.



Retrouvez toutes les informations sur la page dédiée de notre site internet : www.cdg74.fr